

Conseil communal du 22 novembre 2011

Le conseil était au complet

Sur **demande des conseillers Marina Sloodmaekers et Nico Droeven** en vue de savoir si des mesures de sécurité complémentaires étaient encore prévues pour les nouvelles routes, le bourgmestre a répondu que ce serait certainement le cas. Certaines sont prévues dans les travaux généraux par l'entrepreneur, tandis que d'autres seront placées par nos propres services. Il faudra cependant tenir compte des conditions climatiques néfastes (automne et hiver).

Marina Sloodmaekers a demandé ce qu'il s'était passé avec la **plaque commémorative pour les anciens combattants** dans le cimetière de Fouron-Saint-Pierre, ainsi que où était passé l'**appareil AED** de ce village. La plaque commémorative a été volée juste après une visite d'anciens combattants. Cette nouvelle plaque, approuvée à l'unanimité au sein du collège des échevins, était quadrilingue. Apparemment, on peut en conclure que cela ne plaît pas à certaines personnes et que c'est pour cette raison qu'elle a été dérobée. Il convient de rappeler à ce sujet que seul le collège décide de ce qui figure sur les monuments et que cette décision n'appartient nullement aux citoyens individuels.

Les points à l'ordre du jour de l'**assemblée générale extraordinaire d'Inter-Aqua** ont été approuvés (9 pour, 5 contre et 1 non valable). Marina Sloodmaekers a été désignée en tant que première déléguée (9 pour, 5 contre, 1 non valable) et Shanti Huynen en tant que deuxième déléguée (9 pour, 6 contre).

Les points à l'ordre du jour de l'**assemblée générale de Limburg.net** ont été approuvés (9 pour, 6 contre). Anne-Mie Palmans-Casier a été désignée en tant que déléguée (9 pour, 6 contre) et Victor Walpot en tant que suppléant (9 pour, 6 contre).

Les points à l'ordre du jour de l'**assemblée générale statutaire d'Intermosane** ont été approuvés (14 pour, 1 non valable). Jacky Herens a été désigné en tant que délégué (9 pour, 6 contre).

Le **point de non-consensus** concernant la **demande de permis d'urbanisme de monsieur J-C Collings** pour la démolition d'une maison et la construction de huit appartements situés Pley 1, à 3798 Fourons, a été approuvé (9 pour, 5 contre, 1 non valable).

Le conseil communal a adopté l'**arrêté permanent de la police** de placer un **dos d'âne sur la piste cyclable Pledge**. De cette manière, le conseil veut empêcher la circulation sur les petites routes (9 pour, 2 contre, 3 abstentions, 1 non valable).

Suite à diverses plaintes d'habitants de **Nuroperveld** concernant le grand nombre de véhicules s'engageant dans Nuroperveld, puis devant faire demi-tour dans les propriétés privées pour rebrousser chemin, le conseil a décidé à l'unanimité de placer des **panneaux de signalisation supplémentaires**.

Les **PTE (plans territoriaux d'exécution)** pour "**la rue de l'Arbre - rue de Berneau**" ainsi que "**Moster & Graaf**" ont été **définitivement acceptés**. Les avis et les objections introduits ont été traités/réfutés dans des avis de GECORO (9 pour, 5 contre, 1 non valable). La Députation Permanente prendra la décision finale et peut encore éventuellement y apporter des modifications.